

Administration générale de l'enseignement  
et de la recherche scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Le Directeur général

**CIRCULAIRE N° A/01/07 DU 20/04/2001**

<b>Objet</b>	: Complément il la circulaire « Introduction des demandes d'équivalence de titres d'études primaires et secondaires étrangers », références A/01/05 du 20/04/2001
<b>Réseaux</b>	: Tous
<b>Niveaux services</b>	<b>et</b> : Tous niveaux/Tous services/UNIV/DIST
<b>Période</b>	: En vigueur à partir du 20/04/2001

Commission communautaire française chargée de l'enseignement

Province;

d'enseignement secondaire libre subventionné;

secondaire organisé par la Communauté française;

secondaire subventionné communal, provincial et libre;

Universités ;

Namur,

Gembloux,

Protestante,

Hautes Ecoles ;

de directions des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française,

subventionnées par la Communauté française,

supérieur artistique de type court ;

d'enseignement supérieur artistique de type court ;

supérieur artistique du deuxième degré ;  
# Aux Pouvoirs organisateurs de ces établissements ;

supérieur artistique du troisième degré ;  
g Aux Pouvoirs organisateurs de ces établissements ;

subventionnés par la Communauté française;

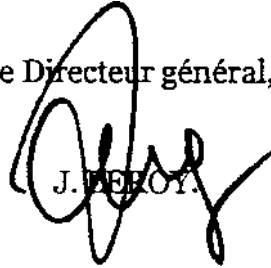
Vérification des enseignements secondaire et supérieur;

<b>Autorités Gestionnaires Personne(s) ressource(s) Référence facultative :</b>	<b>Directeur général Signataire : Jacky LEROY Direction générale Monsieur F. AERTS-BANCKEN 02/210.58.46</b>
---	---

<b>Renvoi — Nombre de pages Téléphone pour duplicata Mots clés</b>	<b>texte : 23 02/210.58.46</b>
--	------------------------------------

Je vous prie de trouver en annexe un complément A la circulaire A/01/05 du 20/04/2001 intitulée « Introduction des demandes d'équivalences de titres d'études primaires et secondaires étrangers ». Il s'agit du formulaire auquel il est fait référence au Chapitre III, A et qui permet d'introduire les demandes d'équivalence auprès de la 2<sup>ème</sup> section de la Commission d'homologation.

Le Directeur général,



J. LEROY

**COMMISSION D'HOMOLOGATION - 2<sup>ème</sup> SECTION - ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET ARTISTIQUE  
EQUIVALENCE DES DIPLOMES ET CERTIFICATS ETRANGERS**

Références de la Commission :	<b>Adresse de l'établissement</b>	
N° de tél. de l'établissement :		
Date d'envoi a la Commission :		
Nom et Prénom de l'élève :		
Lieu et date de naissance :	Nationalité :	Pays de scolarité :
Année dans laquelle il est envisagé d'inscrire l'élève:		

**Cadre réservé à la Commission d'homologation**

Dossier scolaire comportant notamment :

Avis de la Commission :

*Cachet de la Commission*

*Le Président,*